

**19 - Prestation de service pour le dispositif de médiateurs de quartier.**

**Groupe communiste – Katell FAVENNEC**

Madame le maire, chers collègues,

Depuis de nombreuses années la ville de Nantes mène une politique de prévention de la délinquance, une politique sociale affirmée, comme en atteste un nombre important de délibérations de ce Conseil Municipal.

Le déploiement des Médiateurs de quartier y contribue pleinement. Le nombre de bailleurs sociaux, la SEMITAN, qui s'associent à la ville et participent au financement est la marque de l'attachement des différents partenaires à ce dispositif ambitieux.

Son intérêt pour la ville et ses habitants ne se dément pas puisque les Médiatrices et Médiateurs, présents sur huit quartiers de la ville, ont plus que doublé le nombre de leurs interventions au bénéfice des Nantaises et Nantais.

La politique de gauche de Tranquillité Publique de notre ville repose sur un dispositif global : une maison de la Tranquillité Publique qui reçoit un accueil très positif de la population, les brigades de Contrôle Nocturne, les Agents de Surveillance de la Voie Publique, le Service Communal d'Hygiène, le Service Sécurité Civile, la Mission Prévention, les Services et Associations œuvrant dans le domaine judiciaire, le déploiement de la vidéo-protection dont nous avons dit ici les possibles mais aussi les limites, le renforcement de la Police Municipale affectée en particulier à l'îlotage. Reste l'engagement de l'Etat sur la Police de sécurité du quotidien et nous attendons encore le déploiement de moyens concrets.

Parce qu'elles et ils sont au plus près de la population, parce qu'elles et ils travaillent en relation étroite avec la Mission Prévention en charge de l'évaluation et de la coordination des actions de la Ville, les Médiatrices et Médiateurs sont complémentaires aux interventions de la justice, de la police et des acteurs sociaux. Elles et ils sont de surcroît un véritable outil privilégié de régulation sociale, d'apaisement.

Avec les indicateurs dont nous disposons, nous mesurons la pertinence de ces politiques de prévention qui contribuent à préserver le bien « vivre ensemble » dans nos villes, parfois mis à mal par les souffrances sociales et l'isolement.

Ainsi, leur mission permet de prévenir les comportements gênants ou dangereux sur l'espace public, de veiller au bon déroulement des manifestations et des activités du quartier, de réguler les tensions aux abords des établissements scolaires, des commerces, d'informer des conséquences des comportements à risque ou d'apaiser les conflits de vie quotidienne. Ce sont aussi, comme le rappelle notre délibération, des missions d'intervention, d'information, d'analyse et de préconisation, de prévention sociale.

Grâce à leur intégration dans l'espace public, leur proximité avec la population, le dispositif des Médiateurs de quartiers est un élément essentiel de la politique de tranquillité publique dont nous nous félicitons.

Merci de votre attention.